

Hommage aux professionnels qui rencontrent le sujet suicidaire.

De la prévention du suicide en milieu carcéral nous l'avons développée aux personnes placées sous main de justice. Nous avons donc constitué un groupe de professionnels du milieu ouvert (P.J.J, Mission locale, S.P.I.P, C.M.P) et du milieu fermé (C.E.F, U.C.S.A, Administration Pénitentiaire). L'objectif principal était de sonder le risque suicidaire dans ces deux espaces. Leurs échanges montrent que le « dedans » serait un facteur de protection par les mesures de prévention du suicide existantes. A l'inverse le « dehors » serait un facteur suicidogène. Le passage à l'acte suicidaire deviendrait le mode d'expression pour faire appel à l'autre. La tentative de suicide se transformerait en une tentative de soin. Dans ce lieu du «dehors», ce cri ne serait reçu par aucun destinataire, personne n'aurait la solution. Cette déposition de plainte sans destination condamnerait la souffrance de l'autre à rester lettre morte. Ainsi l'aidant et l'aidé se ré-enfermeraient.

Cette souffrance partagée ne plonge-t-elle pas le professionnel dans un travail proche de la réanimation psychique voir même du soin palliatif ?

Patrick RIVIERE
Infirmier en psychiatrie et en santé mentale
Coordonnateur « prévention suicide »

Arnaud JODIER
Psychologue clinicien
Psychanalyste